



MANBOT

Challenge robotique inter-degrés / Bassin de Mantes-la-Jolie



Charte de participation

Règlement du challenge robotique

- **Article 1 :** Ce challenge est une compétition loyale et sans esprit de combat. Elle s'adresse à tous les élèves de la petite section de maternelle à BAC+2 du bassin d'éducation de Mantes-la-Jolie. Elle doit être la démonstration d'un travail d'équipe où chaque membre participe au projet en apportant ses connaissances et ses compétences spécifiques sous la responsabilité d'un enseignant.
- **Article 2 :** Lors de l'épreuve, chaque équipe a le droit à un seul robot. Chaque équipe devra apporter son propre robot ainsi qu'un ordinateur permettant sa programmation lors de l'épreuve.
- **Article 3 :** Chaque équipe sera identifiée par un nom et un logo de son choix. Son capitaine (désigné au préalable) et le professeur de la classe seront les interlocuteurs privilégiés du jury en cas de besoin.
- **Article 4 :** Les professeurs sont responsables de leur équipe et de leur image lors de l'épreuve. Des pénalités seront données si une équipe ne respecte pas les règles de savoir-vivre ou manifeste un comportement anti-sportif lors du challenge.
- **Article 5 :** Les équipes s'affrontent en fonction de leur niveau d'enseignement. Le jury adaptera ses critères d'évaluation en fonction de ces niveaux.
- **Article 6 :** Les équipes seront départagées en fonction du nombre de points gagnés lors des épreuves et de la communication qu'elles auront faites autour de leur projet via une vidéo en ligne. **Cette vidéo (durée : 3 min maximum)**, qui retrace les étapes importantes du travail d'équipe, devra être accessible en ligne au moins 14 jours avant l'épreuve. Les équipes devront également fournir au moins 14 jours avant l'épreuve **les copies d'écran (ou frises algorithmiques) de leur(s) programme(s) afin que les membres du jury puissent évaluer les éléments de programmation.**
- **Article 7 :** Pour tout enregistrement audio / vidéo sur lequel figurerait des captations d'élèves, une autorisation préalable nominative signée par chaque élève mineur et l'un de ses représentants légaux est obligatoire et sera demandée par le professeur référent.
- **Article 8 :** La participation au challenge robotique MANBOT est subordonnée à l'acceptation du présent règlement. **Les élèves d'une classe demeurent sous la responsabilité de leur(s) enseignant(s) référent(s) durant toute la durée du challenge robotique.** Les organisateurs du challenge MANBOT déclinent toute responsabilité en cas de défaut de surveillance de la part des enseignants référents des différentes classes et des conséquences pouvant en découler. La signature de cette charte par l'un des représentants légaux des élèves mineurs sera exigée pour pouvoir participer au challenge MANBOT.

Coordonnées de l'établissement

Nom de l'établissement scolaire :	Classe :	Professeur référent :

Signature

Je soussigné(e) (Prénom NOM) déclare être le représentant légal de l'élève mineur (Prénom NOM) scolarisé dans l'établissement scolaire désigné au précédent paragraphe. Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant la participation du mineur que je représente au challenge robotique MANBOT.

Signature du représentant légal du mineur :
Fait à : Le (date) :